

# Comptabilité - La mesure de la performance au cœur des débats

Alors que de nouvelles normes IFRS doivent entrer en application d'ici deux ans, les Etats généraux de la recherche comptable, organisés par l'Autorité des normes comptables (ANC), se penchent cette année sur un sujet clé pour les entreprises, la mesure de la performance.

Pour leur sixième édition, les Etats généraux de la recherche comptable, qui réunissent chercheurs, entreprises, professionnels de la comptabilité et régulateurs internationaux ont choisi de se focaliser sur une thématique suffisamment large – et, par certains aspects, polémique – pour intéresser le plus grand nombre : la mesure de la performance. Les normes IFRS ont en effet souvent été accusées de refléter parfois imparfaitement le fonctionnement économique des entreprises, voire, avec la juste valeur, d'en donner une

image erronée. «Une des missions de l'ANC consiste à fédérer et à encourager la recherche, que cette recherche soit fondamentale ou appliquée, rappelle Patrick de Cambourg, président de l'institution. Il faut en effet mener des études de terrain pour éviter que la normalisation reflète uniquement l'idéologie dominante, et s'éloigne ainsi de la réalité. Nous contribuons également à la normalisation internationale en élaborant un référentiel français moderne et complet.»



Organisés autour de sept tables rondes, ces Etats généraux sont donc l'occasion de s'interroger sur les fondements qui sous-tendent la notion de performance. «L'analyse de la performance relève d'une démarche encore très bilantielle, souligne Patrick de Cambourg. La performance est jugée avant tout par la comparaison des bilans d'ouverture et de clôture. Mais cette approche ne traduit pas suffisamment les mécanismes de création de valeur. Il faut donc réfléchir à la façon dont est construit le chiffre d'affaires des entreprises, aux éléments qui influencent leur prix de revient, leur résultat... de manière à mieux mesurer les facteurs de création de richesse.» Une analyse qui doit prendre en compte plusieurs éléments. L'information financière donnée doit d'abord être en adéquation avec la nature de ses destina-

taires, qui peuvent ne pas se limiter aux seuls actionnaires. Mesurer la performance nécessite aussi de déterminer l'horizon de temps sur lequel doit porter l'évaluation, comme de s'interroger sur la pertinence des indicateurs retenus : la primauté donnée au bilan par les normes IFRS conduit souvent les entreprises à compléter l'information financière exigée par des «mesures alternatives de performance», comme l'ebit, l'ebitda... Enfin, pour être efficace, la réflexion comptable doit dépasser le simple cadre de l'analyse financière. «Il est intéressant de réfléchir aux impératifs auxquels doit répondre la comptabilité, suggère Patrick de Cambourg. Doit-elle être purement technique, neutre, ou peut-elle favoriser la stabilité financière, le développement économique ?» De quoi nourrir plus qu'une journée de réflexion... ■ Valérie Nau

[@ValerieNau\\_OF](#)



## Question à... Philippe Marien, directeur général délégué de Bouygues

● **Quels vont être les impacts sur vos états financiers des normes IFRS 15 sur le**

**revenu et IFRS 16 sur les contrats de location, dont l'application sera effective en 2018 pour la première et 2019 pour la seconde ?**

Ces normes sont en cours d'évaluation dans notre groupe. La norme IFRS 15 impactera principalement les télécoms. En France, les offres de téléphonie mobile ont évolué et distinguent aujourd'hui la vente du terminal de l'abonnement, simplifiant ainsi la problématique d'identification des

obligations de performance. Les impacts sur les états financiers et la communication financière devraient être peu significatifs à l'échelle de notre groupe, mais les évolutions des systèmes d'information sont excessives au regard des apports de cette norme.

Concernant IFRS 16, nous sommes confrontés à une charge de travail considérable pour procéder au recensement puis à l'évaluation de nos contrats de location, et à une évolution importante de nos indicateurs financiers, comme l'ebitda, qui sera majoré de la charge de loyer, nécessitant des efforts d'explication importants pour les analystes financiers.

Ce changement de méthode conjugué à une part importante d'estimations sera susceptible de réduire la comparabilité entre les groupes.

En outre, les dirigeants comme les acteurs de marché (analystes, investisseurs...) veulent essentiellement connaître les flux futurs de trésorerie des entreprises : cash-flows opérationnels, flux d'investissement et de financement. Ajouter dans les états financiers de plus en plus d'éléments non monétaires comme le prévoit IFRS 16 déconnecte la comptabilité des besoins de nombreux acteurs, engendre des retraitements et la multiplication d'indicateurs corrigés non comptables.

## INTERVIEW - Hans Hoogervorst, président de l'International Accounting Standards Board (IASB)

### «Les obligations de reporting doivent rester gérables par les entreprises»

**Les entreprises regrettent la complexité engendrée par les normes lors de l'établissement de leurs comptes et le peu de place accordée à leur business model. Qu'en pensez-vous ? Etes-vous favorable à une démarche de simplification des comptes qui passerait notamment par celle des normes ?**

Il est incontestable que les états financiers sont devenus plus complexes au fil des années. Une part de ce phénomène est sans doute attribuable aux normes IFRS, notamment aux informations qui sont requises dans les annexes aux comptes. Cependant, il y a d'autres causes tout aussi importantes, par exemple les obligations de publication d'informations de nature non financière qui sont édictées par différentes juridictions. Mais en réalité, la cause principale est la façon dont sont conduites les affaires dans le monde actuel, avec la complexité croissante des transactions et des contrats. A cause de cela, on ne peut pas se débarrasser de la complexité. Mais nous nous attachons à faire en sorte que les obligations de reporting restent gérables par les entreprises : au cours des prochaines années, nous concentrerons nos efforts sur le thème de la «meilleure communication financière». Ceci comportera un examen des solutions possibles pour améliorer la façon de rédiger les notes annexes. D'autre part, nous conduirons une réflexion sur la structure des états financiers, qui pour-

rait amener à introduire dans le compte de résultat quelques lignes nouvelles pour mettre en évidence des sous-totaux significatifs, permettant ainsi aux entreprises de mieux décrire leur performance au regard de leur business model.

Les Standards IFRS comportent surtout des principes généraux, mais ils doivent aussi contenir



suffisamment de détails pour permettre aux entreprises de les mettre en œuvre. C'est ce qui explique que ces Standards soient en définitive des documents volumineux et détaillés.

**La crise de 2008 a mis en cause la juste valeur et la volatilité induite dans la mesure de la performance, certains dénonçant l'influence de l'école de Chicago sur l'IASB. Ces critiques sont-elles toujours justifiées ?**

La mesure à la juste valeur est l'un des sujets les plus discutés dans les cercles comptables. Le coût historique amorti restant la mesure habituelle dans la plupart de nos Standards, l'idée que

l'IASB a une préférence pour la juste valeur est une idée fautive. Cependant, nous pensons qu'une mesure à la juste valeur reflète mieux la réalité économique et les risques associés pour certains types d'instruments financiers – même si cela peut générer une volatilité accrue dans le compte de résultats.

Le coût historique ne fournit pas

**«Nous réfléchissons à introduire dans le compte de résultat quelques lignes nouvelles pour mieux décrire la performance des entreprises.»**

une information pertinente pour mesurer des investissements de long terme en actions. En effet, plus le temps passe, moins le coût d'acquisition initial fournit une information pertinente pour apprécier la situation financière du détenteur. Et pour des actifs qui sont régulièrement négociés sur un marché, la juste valeur est plus pertinente que le coût historique.

Ceci étant dit, je ne pense pas que la différence entre un modèle de coût historique et un modèle juste valeur soit aussi marquée que ce que les gens pensent souvent : techniquement parlant, la première comptabilisation au coût doit traduire la juste valeur du prix payé pour acquérir un

instrument financier, et ce coût historique est de temps en temps corrigé pour refléter d'éventuelles dépréciations – certes, moins fréquemment qu'avec un modèle en juste valeur.

**L'Europe revendique une place plus importante dans les instances de l'IASB, de manière à mieux préserver les intérêts des entreprises européennes. Est-ce à l'ordre du jour, notamment dans le cadre de la réforme de sa gouvernance ?**

Les Trustees de la Fondation IFRS ont l'obligation d'examiner à intervalles réguliers la structure, la stratégie et l'efficacité de la Fondation et de l'International Accounting Standards Board. Ils viennent d'achever une revue, ce qui les a conduits à décider d'un certain nombre d'amendements à la Constitution qui gouverne la Fondation. Notamment, il y aura un ajustement de la composition géographique de l'IASB. Pour l'avenir, le Board comportera 14 membres : quatre venant d'Europe, quatre des Amériques (l'Amérique du Nord et l'Amérique latine ayant été fusionnées au sein d'une région unique, et le quota alloué à cette nouvelle région réduit par rapport à la situation ancienne), quatre venant d'Asie-Océanie, un d'Afrique et un sans affectation géographique particulière. Ces modifications permettront plus de flexibilité et un meilleur équilibre global pour les nominations des membres de l'IASB par les Trustees. ■